



L I G U E   R O M A N D E   D E   F O O T B A L L

**Sont convoqués :**

- Les délégués des clubs membres actifs
- Le président du groupement des arbitres
- Le président du tribunal arbitral
- La commission de vérification des comptes

**Sont invités :**

- Le comité du groupement des arbitres
- Les arbitres actifs
- Les membres du tribunal arbitral
- Les membres d'honneur
- Les membres du CA du CSRV

Lausanne, le 15 février 2024

Mesdames, Messieurs, chers membres,

Nous avons l'avantage de vous convoquer à notre 124<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire qui se déroulera le :

**Jeudi 14 mars 2024 à 19h30**  
**au sein de l'EHL - Ecole Hôtelière de Lausanne (route de Berne 301, 1000 Lausanne 25)**

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour ainsi que des documents complémentaires.

Nous rappelons **que les clubs membres actifs ont l'obligation de se faire représenter** sous peine de sanction prévue à l'article 14 des statuts. Il en va de même pour les clubs qui demandent leur adhésion qui doivent impérativement être présents pour être admis.

Dès votre arrivée, nous vous prions de vous annoncer directement et de signer la feuille de présence. Au terme de notre assemblée, nous aurons le plaisir de vous convier à notre traditionnel apéritif.

Avec nos salutations cordiales et sportives.

LIGUE ROMANDE DE FOOTBALL

Le Président :                      Le Vice-président :  
*D. Malgioglio*                      *D. Guillemin*



L I G U E   R O M A N D E   D E   F O O T B A L L

## **124<sup>e</sup> ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LRF**

Date : Jeudi 14 mars 2024

Lieu : Ecole Hôtelière de Lausanne, route de Berne 301, 1000 Lausanne 25

Heure : 19h00 - Ouverture des signatures (feuille des présences)

19h30 - Début de la 124<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire de la LRF

Présidence : Davide MALGIOGLIO

### **ORDRE DU JOUR**

1. Contrôle des présences
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de la 123<sup>e</sup> assemblée générale
4. Rapports
  - 4.1 de gestion par le président central de la LRF
  - 4.2 du groupement des arbitres par son Président
  - 4.3 du tribunal arbitral par son Président
5. Finances
  - 5.1 Présentation des comptes de la saison 2023
  - 5.2 Rapport de la commission de vérification des comptes de la saison 2023
6. Adoption des rapports désignés sous chiffres 4 et 5
7. Remise des récompenses : championnat, coupe, prix fair-play
8. Admissions et démissions des clubs
9. Elections
  - 9.1 du président de la LRF
  - 9.2 du comité central de la LRF
  - 9.3 des clubs vérificateurs des comptes pour la saison 2024
10. Cotisations, frais, amendes et règlement des compétitions
11. Organisation des compétitions pour la saison 2024 (championnat et coupe)
12. Nomination des membres d'honneurs et honoraires
13. Propositions individuelles des clubs
14. Divers



L I G U E   R O M A N D E   D E   F O O T B A L L

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR

3. Le procès-verbal est disponible sur le site [www.lrf.ch](http://www.lrf.ch)
4. Les rapports seront publiés sur le site [www.lrf.ch](http://www.lrf.ch) quelques jours avant l'assemblée
- 5.1 Le bilan et les comptes de PP seront publiés sur le site [www.lrf.ch](http://www.lrf.ch) quelques jours avant l'assemblée
7. **Prix 2023**
  - Compétitions hommes :**
    - Champion A : La Chapelle
    - Champion B : Phénix
    - Champion C : Bressepe Amicale
    - Champion D : Hirslanden
    - Coupe : Béthusy
    - Fair-play : Dorigny
  - Compétition femmes**
    - Champion : UEFA Women
8. Admission des clubs suivants :
  - FC Hardegger
  - Interiman Group Football
  - LémanchotsDémission/retrait des clubs suivants :
  - Bar des Boucaniers
  - GIHE
  - United New Team
  - WWW
  - ZZ Lausanbe
9. Elections du président et du comité central de la LRF
  - Président : Davide Malgioglio
  - Vice-président : Jérôme Koëlle
  - Vice-président : Daniel Guillemain
  - Caissier : Denis Manghardt
  - Calendrier et compétitions : Fernando BlancoElections des clubs vérificateurs des comptes pour la saison 2024
  - Rapporteur : Loz Santos
  - Membre : sera élu dans le cadre de la présente AG
  - Suppléant : sera élu dans le cadre de la présente AG
10. Diverses informations du comité central relatives à la modification des cotisations, des amendes lors des forfaits et d'un point du règlement des compétitions (modification cosmétique).
12. Les clubs qui désirent annoncer des membres honoraires sont priés d'adresser leur demande par écrit au comité central de la LRF d'ici au 06.03.2024.
13. Les clubs qui désirent soumettre des propositions individuelles sont priés de les faire parvenir par écrit au comité central de la LRF d'ici au 06.03.2024. Il ne sera pas délibéré sur des propositions tardives et/ou non inscrites à l'ordre du jour.
14. Pour des questions d'organisation, les clubs sont invités à soumettre leur éventuelle intervention au président au plus tard 30 minutes avant le début de l'assemblée

COMITE CENTRAL

CASE POSTALE 977 • CH-1001 LAUSANNE • CONTACT@LRF.CH • LRF.CH